

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 23 février 2026 à 20 h 00

Espace Stéphane Grappelli de MERTZWILLER

Sous la Présidence de Monsieur Patrice HILT

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents : 29

Date de la convocation : 10 février 2026

Nombre de pouvoirs : 4

Absents excusés : 10

Quorum : 15

Membres présents :

MMES DUCHMANN, BECKER, DENNI, ZIMMER, KLEIN M., KERFRIDEN, BUCHI, NICOLA, REPERT.
MM. HERZOG, GASSER, VOGT, BECK, GUNKEL, ROSENMANN, OTT, WALD, KETTERING, SOMMER,
BETTINGER, SPAGNOL, WALTER, REXER, BURCKER, KLEIN, BAUER, OMPHALIUS, WERNERT.

Pouvoirs :

M. Nicolas JOST a donné pouvoir à Estelle DUCHMANN.
Mme Sylvia LEININGER a donné pouvoir à Daniel BECK.
Mme Anne GUILLIER a donné pouvoir à Bruno WALD.
M. Christophe DOHRMANN a donné pouvoir à Patrice HILT.

Membres absents :

M. Nicolas JOST de Gumbrechtshoffen.
Mme Sylvia LEININGER et M. Jacky LUX de Gundershoffen.
M. Michel SCHWEIGHOEFFER de Mertzwiller.
Mme Anne GUILLIER de Niederbronn-les-Bains.
M. Christophe DOHRMANN de Offwiller.
Mme Eliane WAECHTER et MM. Marc HASSENFRATZ et Serge KOCH de Reichshoffen.
M. Sébastien DOMERACKI de Zinswiller.

Secrétaire de séance : Madame Carole LEITNER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Délibération N°2026/009 : Affaires financières : ajustement de la provision pour charges de personnel liées au compte-épargne temps

Sur l'invitation du Président, le Vice-président Patrick BETTINGER rappelle que conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57, une provision doit être constituée afin de couvrir les charges afférentes aux jours épargnés sur le compte-épargne temps (CET) par l'ensemble des personnels.

Cette provision est constituée dès l'alimentation des CET et son montant est déterminé en fonction des droits ouverts, selon un barème déterminé. Elle doit être ajustée annuellement en fonction des évolutions du stock de jours épargnés et indemnisables, ainsi que des variations du barème d'indemnisation applicable.

Par délibération en date du 21 mai 2024, une provision a été constituée pour couvrir les charges de personnel liées au compte-épargne temps. Toutefois, l'évolution du nombre de jours épargnés nécessite un ajustement annuel de cette provision.

Relevant de la catégorie des dépenses obligatoires, les provisions comptables doivent, en application de l'article R.2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, être constituées par délibération de l'assemblée délibérante.

Cette écriture d'ordre budgétaire sera inscrite au budget principal de l'exercice 2026 :

- En dépenses, au compte 6815 – « Dotations et provisions pour risques et charges », en cas de constitution ou d'augmentation de la provision,
- En recettes au compte 7815 – « Reprises sur dotations et provisions pour risques et charges », en cas de reprise partielle ou totale de la provision existante.

Au 01/02/2026, 36 agents ont ouvert un compte épargne temps pour un nombre total de jours épargnés de 590. Les jours comptabilisés au-delà de 15, soit un total de 180 jours, peuvent être en tout ou partie : indemnisés ; et/ou pris en compte pour la retraite complémentaire (RAFP) ; et/ou maintenus sur le CET (dans la limite des plafonds en vigueur).

En cohérence avec ces règles de monétisation, il est proposé de calculer le montant de la provision à partir du stock de jours épargnés au-delà du seuil individuel du 15^{ème} jour. Par ailleurs, il est ici précisé que la valorisation est effectuée selon le barème en vigueur pour l'indemnisation : 150 €/j pour un agent de catégorie A, 100 € pour un agent de catégorie B et 83 € pour un agent de catégorie C.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil communautaire de procéder à l'ajustement de la provision en constituant une dotation supplémentaire de 5 940 euros, selon le détail ci-dessous :

CATEGORIE	A	B	C	Provision 2026	Provision réalisée en 2025	Ajustement 2026
Nombre CET ouverts	10	4	22	36	35	
Nombre total de jours épargnés	223	44	323	590	501	
Agents ayant un CET > 15 jours	5	1	5	11	7	
Nombre de jours indemnisables	100	3	77	180	126	
Barème d'indemnisation en vigueur	150.00€	100.00€	83.00€			
Valorisation des jours indemnisables	15 000.00€	300.00€	6 391.00€	21 691.00€	15 751.00€	5 940.00€

Après avoir entendu l'exposé de M. Patrick BETTINGER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2321-2 et R2321-2,

Accusé de réception en préfecture
067-246701098-20260223-DEL2026-009-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026



Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du 14 octobre 2019 instaurant le compte épargne temps pour les personnels de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains,

Vu la délibération du 21 mai 2024 portant constitution d'une provision pour charges de personnel liées à la mise en œuvre du compte épargne temps,

Vu la délibération du 7 avril 2025 portant constitution d'une provision complémentaire pour charges de personnel liées à la mise en œuvre du compte épargne temps,

Vu l'état des comptes épargnes temps dressé par la direction des ressources humaines établi au 1^{er} février 2026 ;

Vu la note de synthèse,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 9 février 2026,

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Approuve la constitution d'une provision complémentaire pour risques et charges de 5940.00 € au titre des comptes épargnes temps ;
- Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal de l'exercice 2026 au compte 6815 – «Dotations et provisions pour risques et charges de fonctionnement».

Pour extrait conforme,

Le Président,
Patrice HILT

La Secrétaire de séance,
Carole LEITNER

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 27/02/2026

Reçu à la Sous-Préfecture de Haguenau

le 27/02/2026

Accusé de réception en préfecture
067-246701098-20260223-DEL2026-009-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026



Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 23 février 2026 à 20 h 00
Espace Stéphane Grappelli de MERTZWILLER

Sous la Présidence de Monsieur Patrice HILT

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 29
Nombre de pouvoirs : 4
Absents excusés : 10
Quorum : 15

Date de la convocation : 10 février 2026

Membres présents :

MMES DUCHMANN, BECKER, DENNI, ZIMMER, KLEIN M., KERFRIDEN, BUCHI, NICOLA, REPERT.
MM. HERZOG, GASSER, VOGT, BECK, GUNKEL, ROSENMANN, OTT, WALD, KETTERING, SOMMER,
BETTINGER, SPAGNOL, WALTER, REXER, BURCKER, KLEIN, BAUER, OMPHALIUS, WERNERT.

Pouvoirs :

M. Nicolas JOST a donné pouvoir à Estelle DUCHMANN.
Mme Sylvia LEININGER a donné pouvoir à Daniel BECK.
Mme Anne GUILLIER a donné pouvoir à Bruno WALD.
M. Christophe DOHRMANN a donné pouvoir à Patrice HILT.

Membres absents :

M. Nicolas JOST de Gumbrechtshoffen.
Mme Sylvia LEININGER et M. Jacky LUX de Gundershoffen.
M. Michel SCHWEIGHOEFFER de Mertzwiller.
Mme Anne GUILLIER de Niederbronn-les-Bains.
M. Christophe DOHRMANN de Offwiller.
Mme Eliane WAECHTER et MM. Marc HASSENFRTZ et Serge KOCH de Reichshoffen.
M. Sébastien DOMERACKI de Zinswiller.

Secrétaire de séance : Madame Carole LEITNER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Délibération N°2026/010 : Affaires financières : neutralisation des amortissements

Sur invitation du Président, le Vice-président Patrick BETTINGER rappelle que les dotations aux amortissements ont pour objet de financer le renouvellement des équipements appartenant à la collectivité. Toutefois, certaines subventions d'équipement versées par la collectivité, notamment dans le cadre des dispositifs et programmes opérationnels pour l'habitat privé ainsi que du fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel, ne concernent pas des équipements inscrits à l'actif de la collectivité.

Dans ces conditions, l'application d'un amortissement sur ces subventions n'a pas de justification comptable. Il est donc proposé de procéder à la neutralisation des amortissements correspondants afin d'assurer une présentation sincère et conforme des comptes de la collectivité.

Pour l'exercice 2026, le montant des amortissement relatifs aux subventions d'équipement versées s'élève à 65 592.83 €. Il convient ainsi de neutraliser les amortissements y afférents afin d'éviter toute incidence financière injustifiée sur l'exécution budgétaire.

Cette mesure permet de garantir la cohérence entre la nature des subventions accordées et les règles comptables en vigueur, tout en assurant une gestion rigoureuse et transparente des finances de la collectivité.

Après avoir entendu l'exposé de M. Patrick BETTINGER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles relatifs à la gestion budgétaire et comptable des collectivités,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

Vu les principes comptables relatifs aux dotations aux amortissements, qui ont pour objet de financer le renouvellement des équipements appartenant à la collectivité,

Vu le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 modifiant la durée des amortissements des subventions d'équipement versées par les communes et leurs établissements publics et portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées par les communes, leurs établissements publics et les départements,

Considérant que les subventions d'équipement versées dans le cadre des dispositifs et programmes opérationnels pour l'habitat privé ainsi que du fonds de sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel ne constituent pas des équipements inscrits à l'actif de la collectivité,

Considérant qu'en conséquence, l'amortissement de ces subventions d'équipement ne se justifie pas et qu'il convient d'appliquer le principe de neutralisation des amortissements correspondants,

Vu la note de synthèse,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 9 février 2026,

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 6 février 2026,

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **Décide d'appliquer la neutralisation des amortissements relatifs aux subventions d'équipement versées dans le cadre des dispositifs précités ;**

Accusé de réception en préfecture
067-246701098-20260223-DEL2026-010-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026



- Décide d'inscrire cette neutralisation dans les écritures budgétaires de l'exercice 2026 pour un montant de 65 592.83 € ;
- Charge le Président de mettre en œuvre cette décision et d'en assurer l'exécution dans le cadre de la gestion budgétaire et comptable de la collectivité.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Patrice HILT



La Secrétaire de séance,
Carole LEITNER



ACTE EXECUTOIRE

Émis le 27/02/2026

Reçu à la Sous-Préfecture de Haguenau

le 27/02/2026

Accusé de réception en préfecture
067-246701098-20260223-DEL2026-010-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026



Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 23 février 2026 à 20 h 00

Espace Stéphane Grappelli de MERTZWILLER

Sous la Présidence de Monsieur Patrice HILT

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents : 29

Date de la convocation : 10 février 2026

Nombre de pouvoirs : 4

Absents excusés : 10

Quorum : 15

Membres présents :

MMES DUCHMANN, BECKER, DENNI, ZIMMER, KLEIN M., KERFRIDEN, BUCHI, NICOLA, REPERT.

MM. HERZOG, GASSER, VOGT, BECK, GUNKEL, ROSENMAN, OTT, WALD, KETTERING, SOMMER, BETTINGER, SPAGNOL, WALTER, REXER, BURCKER, KLEIN, BAUER, OMPHALIUS, WERNERT.

Pouvoirs :

M. Nicolas JOST a donné pouvoir à Estelle DUCHMANN.

Mme Sylvia LEININGER a donné pouvoir à Daniel BECK.

Mme Anne GUILLIER a donné pouvoir à Bruno WALD.

M. Christophe DOHRMANN a donné pouvoir à Patrice HILT.

Membres absents :

M. Nicolas JOST de Gumbrechtshoffen.

Mme Sylvia LEININGER et M. Jacky LUX de Gundershoffen.

M. Michel SCHWEIGHOEFFER de Mertzwiller.

Mme Anne GUILLIER de Niederbronn-les-Bains.

M. Christophe DOHRMANN de Offwiller.

Mme Eliane WAECHTER et MM. Marc HASSENFRATZ et Serge KOCH de Reichshoffen.

M. Sébastien DOMERACKI de Zinswiller.

Secrétaire de séance : Madame Carole LEITNER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Délibération N°2026/011 : Affaires du personnel : rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes

Sur l'invitation du Président, Mme Carole LEITNER, Directrice Générale des Services, rappelle qu'en application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Accusé de réception en préfecture
067-246701098-20260223-DEL2026-011-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026

Pour les communes et EPCI : l'article L 2311-1-2 du Code général des collectivités territoriales dispose : « Dans les communes de plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le maire présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.... Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 20 000 habitants. »

Les modalités et contenu de ce rapport ont été précisés par décret n°2015-761 du 24 juin 2015.

Il appréhende la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : recrutement, formation, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, articulation vie professionnelle/vie personnelle.

Au-delà de l'état des lieux, il doit également comporter « un bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et (ii) décrit les orientations pluriannuelles. ».

Il présente également les politiques menées par le groupement sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Après avoir entendu l'exposé de Mme Carole LEITNER,

Vu les articles L.2311-1-2 et D.2311-16 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la note de synthèse et le rapport annexé,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 9 février 2026,

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **Prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes.**

Pour extrait conforme,

Le Président,
Patrice HILT

La Secrétaire de séance,
Carole LEITNER

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 27/02/2026

Reçu à la Sous-Préfecture de Haguenau

le 27/02/2026



Accusé de réception en préfecture
067-246701098-20260223-DEL2026-011-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 23 février 2026 à 20 h 00
Espace Stéphane Grappelli de MERTZWILLER

Sous la Présidence de Monsieur Patrice HILT

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents : 29

Date de la convocation : 10 février 2026

Nombre de pouvoirs : 4

Absents excusés : 10

Quorum : 18

Membres présents :

MMES DUCHMANN, BECKER, DENNI, ZIMMER, KLEIN M., KERFRIDEN, BUCHI, NICOLA, REPERT.
MM. HERZOG, GASSER, VOGT, BECK, GUNKEL, ROSENMAN, OTT, WALD, KETTERING, SOMMER,
BETTINGER, SPAGNOL, WALTER, REXER, BURCKER, KLEIN, BAUER, OMPHALIUS, WERNERT.

Pouvoirs :

M. Nicolas JOST a donné pouvoir à Estelle DUCHMANN.
Mme Sylvia LEININGER a donné pouvoir à Daniel BECK.
Mme Anne GUILLIER a donné pouvoir à Bruno WALD.
M. Christophe DOHRMANN a donné pouvoir à Patrice HILT.

Membres absents :

M. Nicolas JOST de Gumbrechtshoffen.
Mme Sylvia LEININGER et M. Jacky LUX de Gundershoffen.
M. Michel SCHWEIGHOEFFER de Mertzwiller.
Mme Anne GUILLIER de Niederbronn-les-Bains.
M. Christophe DOHRMANN de Offwiller.
Mme Eliane WAECHTER et MM. Marc HASSENFRATZ et Serge KOCH de Reichshoffen.
M. Sébastien DOMERACKI de Zinswiller.

Secrétaire de séance : Madame Carole LEITNER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Délibération N°2026/012 : Affaires financières : comptes financiers uniques 2025

Sur l'invitation du Président, le Vice-président Patrick BETTINGER indique que conformément aux dispositions de l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, qui prévoit la généralisation du compte financier unique pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026 au plus tard, la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains présente son compte financier unique pour l'exercice 2025.

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 27/02/2026

Reçu à la Sous-Préfecture de Haguenau

le 27/02/2026



Accusé de réception en préfecture
067-246701098-20260223-DEL2026-012-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026

Considérant que les comptes financiers uniques provisoires (budget principal, budget annexe de la zone d'activités Dreieck et budget annexe transport à la demande) ont été présentés et résumés par le Président de séance, eu égard à la situation exceptionnelle rencontrée par la DGFiP, qui ne permet pas la transmission à ce jour des documents définitifs ;

Considérant qu'il est nécessaire de voter le Compte Financier Unique afin d'assurer la régularité et la continuité des opérations de la collectivité ;

Le Conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité, Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

- Approuve le compte financier unique 2025 relatif au budget principal de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains arrêté comme suit :

BUDGET PRINCIPAL					
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	5 916 520,75 €	13 789 057,98 €	19 705 578,73 €
	Recettes réalisées	B	1 297 811,15 €	14 757 746,99 €	16 055 558,14 €
	Restes à réaliser	C	0,00 €	0,00 €	99 000,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	6 426 000,00 €	19 010 000,00 €	25 436 000,00 €
	Dépenses réalisées	E	2 916 040,44 €	13 796 372,28 €	16 712 412,72 €
	Restes à réaliser	F	1 436 986,78 €	0,00 €	1 436 986,78 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-1 618 229,29 €	961 374,71 €	-656 854,58 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	509 479,25 €	5 220 942,02 €	5 730 421,27 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-1 108 750,04 €	6 182 316,73 €	5 073 566,69 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-1 436 986,78 €	0,00 €	-1 436 986,78 €
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-2 545 736,82 €	6 182 316,73 €	3 636 579,91 €

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 27/02/2025

Reçu à la Sous-Préfecture de Haguenau

le 27/02/2025

Accusé de réception en préfecture
067-246701098-20260223-DEL2026-012-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026



- Approuve le compte financier unique 2025 relatif au budget annexe de la zone d'activités Dreieck de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE - ZA DU DREIECK					
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 147 030,46 €	1 859 248,15 €	5 006 278,61 €
	Recettes réalisées	B	3 147 030,46 €	2 114 501,31 €	5 261 531,77 €
	Restes à réaliser	C	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 810 875,70 €	1 859 248,13 €	3 670 123,83 €
	Dépenses réalisées	E	1 810 875,70 €	1 641 491,38 €	3 452 367,08 €
	Restes à réaliser	F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	1 336 154,76 €	473 009,93 €	1 809 164,69 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-1 336 154,76 €	-0,02 €	-1 336 154,78 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00 €	473 009,91 €	473 009,91 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00 €	473 009,91 €	473 009,91 €

- Approuve le compte financier unique 2025 relatif au budget annexe transport à la demande de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains arrêté comme suit :

BUDGET ANNEXE – TRANSPORT A LA DEMANDE					
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	13 996,67 €	137 377,87 €	151 374,54 €
	Recettes réalisées	B	13 996,67 €	135 031,17 €	149 027,84 €
	Restes à réaliser	C	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	52 316,06 €	145 000,00 €	197 316,06 €
	Dépenses réalisées	E	848,34 €	139 604,07 €	140 452,41 €
	Restes à réaliser	F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	13 148,33 €	-4 572,90 €	8 575,43 €

Accusé de réception en préfecture
067-246701098-20260223-DEL2026-012-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026



Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	38 319,39 €	7 622,13 €	45 941,52 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	51 467,72 €	3 049,23 €	54 516,95 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	51 467,72 €	3 049,23 €	54 516,95 €

- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Patrice HILT

La Secrétaire de séance,
Carole LEITNER

ACTE EXECUTOIRE
Publié le 27/02/2026
Reçu à la Sous-Préfecture de Haguenau
le 27/02/2026

Accusé de réception en préfecture
067-246701098-20260223-DEL2026-012-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026



Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 23 février 2026 à 20 h 00

Espace Stéphane Grappelli de MERTZWILLER

Sous la Présidence de Monsieur Patrice HILT

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents : 29

Date de la convocation : 10 février 2026

Nombre de pouvoirs : 4

Absents excusés : 10

Quorum : 15

Membres présents :

MMES DUCHMANN, BECKER, DENNI, ZIMMER, KLEIN M., KERFRIDEN, BUCHI, NICOLA, REPERT.
MM. HERZOG, GASSER, VOGT, BECK, GUNKEL, ROSENMAN, OTT, WALD, KETTERING, SOMMER,
BETTINGER, SPAGNOL, WALTER, REXER, BURCKER, KLEIN, BAUER, OMPHALIUS, WERNERT.

Pouvoirs :

M. Nicolas JOST a donné pouvoir à Estelle DUCHMANN.
Mme Sylvia LEININGER a donné pouvoir à Daniel BECK.
Mme Anne GUILLIER a donné pouvoir à Bruno WALD.
M. Christophe DOHRMANN a donné pouvoir à Patrice HILT.

Membres absents :

M. Nicolas JOST de Gumbrechtshoffen.
Mme Sylvia LEININGER et M. Jacky LUX de Gundershoffen.
M. Michel SCHWEIGHOEFFER de Mertzwiller.
Mme Anne GUILLIER de Niederbronn-les-Bains.
M. Christophe DOHRMANN de Offwiller.
Mme Eliane WAECHTER et MM. Marc HASSENFRTZ et Serge KOCH de Reichshoffen.
M. Sébastien DOMERACKI de Zinswiller.

Secrétaire de séance : Madame Carole LEITNER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Délibération N°2026/013 : Affaires financières : affectation des résultats

Sur l'invitation du Président, le Vice-président Patrick BETTINGER donne lecture de l'affectation des résultats à la suite de l'approbation des comptes financiers uniques de l'exercice 2025.

Après avoir entendu l'exposé de M. Patrick BETTINGER,

Vu la note de synthèse,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 9 février 2026,

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 6 février 2026,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025,

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

➤ **BUDGET PRINCIPAL**

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice	961 374.71 €
Résultats antérieurs reportés	5 220 942.02 €
Résultat à affecter	6 182 316.73 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

Solde d'exécution cumulé d'investissement	-1 108 750.04 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-1 436 989.78 €

Besoin de financement : **2 545 736.82 €**

AFFECTATION :	6 182 316.73 €
<i>Affectation en réserves R1068 en investissement :</i>	<i>2 545 736.82 €</i>
<i>Report en fonctionnement R002 :</i>	<i>3 636 579.91 €</i>

➤ **ZA DU DREIECK**

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice	473 009.93 €
Résultats antérieurs reportés	-0.02 €
Résultat à affecter	473 009.91 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

Solde d'exécution cumulé d'investissement	0.00 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €

Besoin de financement : **0.00 €**

AFFECTATION :	473 009.91 €
<i>Affectation en réserves R1068 en investissement :</i>	<i>0.00 €</i>
<i>Report en fonctionnement R002 :</i>	<i>473 009.91 €</i>

Accusé de réception en préfecture
067-246701098-20260223-DEL2026-013-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026



➤ **TRANSPORT A LA DEMANDE**

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice	-4 572.90 €
Résultats antérieurs reportés	7 622.13 €
Résultat à affecter	3 049.23 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

Solde d'exécution cumulé d'investissement	51 467.72 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €

Besoin de financement : 0.00 €

AFFECTATION :	3 049.23 €
<i>Affectation en réserves R1068 en investissement :</i>	0.00 €
Report en fonctionnement R002 :	3 049.23 €

Pour extrait conforme,

Le Président,
Patrice HILT

La Secrétaire de séance,
Carole LEITNER

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 27/02/2026

Reçu à la Sous-Préfecture de Haguenau

le 27/02/2026

Accusé de réception en préfecture
067-246701098-20260223-DEL2026-013-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026



Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 23 février 2026 à 20 h 00

Espace Stéphane Grappelli de MERTZWILLER

Sous la Présidence de Monsieur Patrice HILT

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents : 29

Date de la convocation : 10 février 2026

Nombre de pouvoirs : 4

Absents excusés : 10

Quorum : 15

Membres présents :

MMES DUCHMANN, BECKER, DENNI, ZIMMER, KLEIN M., KERFRIDEN, BUCHI, NICOLA, REPERT.
MM. HERZOG, GASSER, VOGT, BECK, GUNKEL, ROSENMAN, OTT, WALD, KETTERING, SOMMER,
BETTINGER, SPAGNOL, WALTER, REXER, BURCKER, KLEIN, BAUER, OMPHALIUS, WERNERT.

Pouvoirs :

M. Nicolas JOST a donné pouvoir à Estelle DUCHMANN.
Mme Sylvia LEININGER a donné pouvoir à Daniel BECK.
Mme Anne GUILLIER a donné pouvoir à Bruno WALD.
M. Christophe DOHRMANN a donné pouvoir à Patrice HILT.

Membres absents :

M. Nicolas JOST de Gumbrechtshoffen.
Mme Sylvia LEININGER et M. Jacky LUX de Gundershoffen.
M. Michel SCHWEIGHOEFFER de Mertzwiller.
Mme Anne GUILLIER de Niederbronn-les-Bains.
M. Christophe DOHRMANN de Offwiller.
Mme Eliane WAECHTER et MM. Marc HASSENFRATZ et Serge KOCH de Reichshoffen.
M. Sébastien DOMERACKI de Zinswiller.

Secrétaire de séance : Madame Carole LEITNER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Délibération N°2026/014 : Affaires financières : fixation des taux d'imposition 2026

Sur l'invitation du Président, le Vice-président Patrick BETTINGER précise que depuis l'exercice 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale. Depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Au vu du rapport d'orientations budgétaires, le Vice-Président propose de maintenir le taux d'imposition de la Cotisation Foncière des Entreprises, ainsi que les taux de la taxe foncière sur le non bâti, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, notamment pour faire face aux investissements futurs.

Après avoir entendu l'exposé de M. Patrick BETTINGER,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu l'article 1636 B sexies du Code général des impôts,

Considérant que l'état 1259, portant notification des produits prévisionnels, des bases fiscales prévisionnelles et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026, n'est pas encore parvenu à la Communauté de communes,

Vu la note de synthèse,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 9 février 2026,

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 6 février 2026,

Le Conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité, décide de voter :

- Au titre de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH), un taux de 12.21% ;
- Au titre de la cotisation foncière des entreprises (CFE), un taux de 20.46%, et opte pour la capitalisation de la réserve de taux ;
- Au titre de la taxe foncière sur le non bâti, un taux de 4.24% ;
- Au titre de la taxe foncière sur les propriétés bâties, un taux de 1.92%.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Patrice HILT



La Secrétaire de séance,
Carole LEITNER



ACTE EXECUTOIRE

Publié le 27/02/2026

Reçu à la Sous-Préfecture de Haguenau

le 27/02/2026

Accusé de réception en préfecture
067-246701098-20260223-DEL2026-014-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026



Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 23 février 2026 à 20 h 00

Espace Stéphane Grappelli de MERTZWILLER

Sous la Présidence de Monsieur Patrice HILT

Nombre de membres en exercice : 39

Nombre de membres présents : 29

Date de la convocation : 10 février 2026

Nombre de pouvoirs : 4

Absents excusés : 10

Quorum : 15

Membres présents :

MMES DUCHMANN, BECKER, DENNI, ZIMMER, KLEIN M., KERFRIDEN, BUCHI, NICOLA, REPERT.
MM. HERZOG, GASSER, VOGT, BECK, GUNKEL, ROSENMANN, OTT, WALD, KETTERING, SOMMER,
BETTINGER, SPAGNOL, WALTER, REXER, BURCKER, KLEIN, BAUER, OMPHALIUS, WERNERT.

Pouvoirs :

M. Nicolas JOST a donné pouvoir à Estelle DUCHMANN.
Mme Sylvia LEININGER a donné pouvoir à Daniel BECK.
Mme Anne GUILLIER a donné pouvoir à Bruno WALD.
M. Christophe DOHRMANN a donné pouvoir à Patrice HILT.

Membres absents :

M. Nicolas JOST de Gumbrechtshoffen.
Mme Sylvia LEININGER et M. Jacky LUX de Gundershoffen.
M. Michel SCHWEIGHOEFFER de Mertzwiller.
Mme Anne GUILLIER de Niederbronn-les-Bains.
M. Christophe DOHRMANN de Offwiller.
Mme Eliane WAECHTER et MM. Marc HASSENFRATZ et Serge KOCH de Reichshoffen.
M. Sébastien DOMERACKI de Zinswiller.

Secrétaire de séance : Madame Carole LEITNER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Délibération N°2026/015 : Affaires financières : taxe GEMAPI - fixation du produit

Sur l'invitation du Président, le Vice-président Patrick BETTINGER rappelle que par délibération du 29 janvier 2018, le Conseil communautaire a institué la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations en vue de financer cette compétence. La fixation du produit attendu doit être prise par délibération en respectant les conditions de l'article 1639 A du CGI, c'est-à-dire avant le 15 avril de l'année d'imposition.

Après avoir entendu l'exposé de M. Patrick BETTINGER,

Vu l'article 1530 bis du code général des impôts,

Vu l'arrêté préfectoral du 24 décembre 2019 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Niederbronn-les-Bains,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 29 janvier 2018 instituant la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations,

Vu la note de synthèse,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 9 février 2026,

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 6 février 2026,

Considérant que le besoin de financement s'élève à 160 000 € pour 2026,

Le Conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- Décide d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 160 000 € pour 2026 ;
- Charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Patrice HILT

La Secrétaire de séance,
Carole LEITNER

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 27/02/2026

Reçu à la Sous-Préfecture de Haguenau

le 27/02/2026

Accusé de réception en préfecture
067-246701098-20260223-DEL2026-015-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026



Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du 23 février 2026 à 20 h 00
Espace Stéphane Grappelli de MERTZWILLER

Sous la Présidence de Monsieur Patrice HILT

Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 29
Nombre de pouvoirs : 4
Absents excusés : 10
Quorum : 15

Date de la convocation : 10 février 2026

Membres présents :

MMES DUCHMANN, BECKER, DENNI, ZIMMER, KLEIN M., KERFRIDEN, BUCHI, NICOLA, REPERT.
MM. HERZOG, GASSER, VOGT, BECK, GUNKEL, ROSENMAN, OTT, WALD, KETTERING, SOMMER,
BETTINGER, SPAGNOL, WALTER, REXER, BURCKER, KLEIN, BAUER, OMPHALIUS, WERNERT.

Pouvoirs :

M. Nicolas JOST a donné pouvoir à Estelle DUCHMANN.
Mme Sylvia LEININGER a donné pouvoir à Daniel BECK.
Mme Anne GUILLIER a donné pouvoir à Bruno WALD.
M. Christophe DOHRMANN a donné pouvoir à Patrice HILT.

Membres absents :

M. Nicolas JOST de Gumbrechtshoffen.
Mme Sylvia LEININGER et M. Jacky LUX de Gundershoffen.
M. Michel SCHWEIGHOEFFER de Mertzwiller.
Mme Anne GUILLIER de Niederbronn-les-Bains.
M. Christophe DOHRMANN de Offwiller.
Mme Eliane WAECHTER et MM. Marc HASSENFRTZ et Serge KOCH de Reichshoffen.
M. Sébastien DOMERACKI de Zinswiller.

Secrétaire de séance : Madame Carole LEITNER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Délibération N°2026/016 : Affaires financières : budgets primitifs 2026

Le Président rappelle que conformément à la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'Engagement et à la Proximité, un état annuel de l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par les élus siégeant au sein de leur conseil a été transmis avec l'invitation de la présente séance. Cet état doit être communiqué à l'ensemble des membres du conseil communautaire avant l'examen du budget pour l'exercice suivant. Cet état n'a pas à faire l'objet d'un vote.

Accusé de réception en préfecture
067-246701098-20260223-DEL2026-016-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 27/02/2026

Reçu à la Sous-Préfecture de Haguenau

le 27/02/2026



Après avoir entendu le rapport du Président et les explications du vice-président Patrick BETTINGER sur les documents adressés aux délégués communautaires, ceux partagés via Google Drive et projetés en séance.

Vu la note de synthèse et les documents partagés via Google Drive (conformément au règlement intérieur).

Vu la délibération du 26 janvier 2026 relative au débat d'orientation budgétaire,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 9 février 2026,

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 6 février 2026,

Sur proposition du Président,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- **Vote à l'unanimité sans vote formel sur les chapitres, le budget primitif de l'exercice 2026 arrêté comme suit :**

➤ BUDGET PRINCIPAL

Section de fonctionnement

Dépenses	14 805 000.00 €
Virement à la section d'investissement	<u>3 369 000.00 €</u>
Dépenses totales	18 174 000.00 €
Recettes	14 537 420.09 €
Excédent reporté	<u>3 636 579.91 €</u>
Recettes totales	18 174 000.00 €

Section d'investissement

Dépenses	6 189 263.18 €
Restes à réaliser	1 436 986.78 €
Solde d'exécution négatif reporté	<u>1 108 750.04 €</u>
Dépenses totales	8 735 000.00 €
Recettes	2 820 263.18 €
Restes à réaliser	0.00 €
Affectation au c/1068	2 545 736.82 €
Virement de la section de fonctionnement	3 369 000.00 €
Excédent reporté	<u>0.00 €</u>
Recettes totales	8 735 000.00 €

Accusé de réception en préfecture
067-246701098-20260223-DEL 2026-016-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026



La liste des subventions votées dans le cadre du budget s'établit comme suit (article L. 2311-7 du CGCT) :

Article	Nom de l'organisme	Montant
657363	CIAS	151 400.47 €
65736221	TI'GO	98 750.77 €
65748	EMPN	120 000.00 €
65748	MISSION LOCALE	8 660.00 €
65748	RESEAU ANIMATION INTERCOMMUNALE	685 000.00 €

- Vote à l'unanimité, sans vote formel sur les chapitres, le budget primitif annexe dénommé « Zone d'activités du Dreieck » pour l'exercice 2026 arrêté comme suit :

➤ **BUDGET ANNEXE « ZONE D'ACTIVITES DU DREIECK »**

Section de fonctionnement

Dépenses	2 515 719.46 €
Recettes	2 042 709.55 €
Excédent reporté	<u>473 009.91 €</u>
Recettes totales	2 515 719.46 €

Section d'investissement

Dépenses	2 113 668.15 €
Déficit reporté	<u>0.00 €</u>
Dépenses totales	2 113 668.15 €
Recettes	2 113 668.15 €
Restes à réaliser	0.00 €
Affectation au c/1068	0.00 €
Virement de la section de fonctionnement	0.00 €
Excédent reporté	<u>0.00 €</u>
Recettes totales	2 113 668.15 €

- Vote à l'unanimité, sans vote formel sur les chapitres, le budget primitif annexe dénommé « service de transport à la demande » pour l'exercice 2026 arrêté comme suit :

➤ **BUDGET ANNEXE « SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE »**

Section d'exploitation

Dépenses	152 000.00 €
Virement à la section d'investissement	<u>0.00 €</u>
Dépenses totales	152 000.00 €
Recettes	148 950.77 €
Excédent reporté	<u>3 049.23 €</u>
Recettes totales	152 000.00 €

Accusé de réception en préfecture
067-246701098-20260223-DEL2026-016-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026



Section d'investissement

Dépenses	61 710.72 €
Restes à réaliser	<u>0.00 €</u>
Dépenses totales	61 710.72 €
Recettes	10 243.00 €
Restes à réaliser	0.00 €
Affectation au c/1068	0.00 €
Virement de la section de fonctionnement	0.00 €
Excédent reporté	<u>51 467.72 €</u>
Recettes totales	61 710.72 €

Pour extrait conforme,

Le Président,
Patrice HILT

La Secrétaire de séance,
Carole LEITNER

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 27/02/2026

Reçu à la Sous-Préfecture de Haguenau
le 27/02/2026

Accusé de réception en préfecture
067-246701098-20260223-DEL2026-016-DE
Date de télétransmission : 27/02/2026
Date de réception préfecture : 27/02/2026

